



Attaque et morsure de chien-indemnisation

Par Visiteur

Bonjour,
en faisant mon jogging le 08sep2010; je me suis faite agresser par un chien sur la voie publique , ce chien de type "Rott" a surgi de la barrière a demi ouverte du voisin de son propriétaire et m'a sauté dessus alors que j'étais sur la rangée d'en face, j'ai été mordu asse gravement à l'épaule gauche et surtout de plusieurs blessures à l'avant bras gauche qui m'ont valu 3 points de suture à l'avant bras gauche sur une blessure de 5cm et 1 point de suture à l'épaule sur une blessure de 3cm. Grâce à l'intervention du voisin du propriétaire du chien qui a pu chasser le chien et avertir le propriétaire, j'ai été conduit aux urgences par les pompiers suite à l'appel anonyme du propriétaire du chien. A ma sortie des urgences malgré mes douleurs, j'ai essayé de me renseigner sur l'identité de cette personne dont je n'ai pu entendre que le prénom. Merci me faire savoir la procédure à suivre quant aux remboursements des soins, de dommages intérêts suite à 7 jours d'ITT, 5 jours d'arrêt de travail + 1 prolongation de 5 jours suite complication de blessures.

Dans l'attente de votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

A ma sortie des urgences malgré mes douleurs, j'ai essayé de me renseigner sur l'identité de cette personne dont je n'ai pu entendre que le prénom. Merci me faire savoir la procédure à suivre quant aux remboursements des soins, de dommages intérêts suite à 7 jours d'ITT, 5 jours d'arrêt de travail + 1 prolongation de 5 jours suite complication de blessures.

Serait-il possible de contacter directement le propriétaire du chien afin de faire marcher son assurance responsabilité civile?

Si non, alors avez-vous déposez une plainte pénale pour blessure involontaire?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

je suis effectivement allée à la gendarmerie afin de déposer une plainte, mais le gendarme qui m'a reçu ce jour le mercredi 08 septembre a juste enregistré un avis de passage, sans pour cela enregistré la plainte en me demandant de prendre contact avec le propriétaire du chien. En dépit de toutes mes recherches (j'ai laissé mes coordonnées dans sa boîte au lettre), cette personne m'a envoyé un message sur mon téléphone 3 jours après.

J'ai donc remis ce dossier à mon avocat ; puis que j'ai des doutes sur l'attitude de ce monsieur. Est ce trop tard pour revoir le dépôt de plainte auprès de la gendarmerie, car ils ont refusé de me donner un écrit concernant mon avis de passage à la demande de mon avocat ?

Merci pour vos conseils

Par Visiteur

Chère madame,

En dépit de toutes mes recherches (j'ai laissé mes coordonnées dans sa boîte au lettre), cette personne m'a envoyé un message sur mon téléphone 3 jours après.

J'ai donc remis ce dossier à mon avocat ; puis que j'ai des doutes sur l'attitude de ce monsieur. Est ce trop tard pour revoir le dépôt de plainte auprès de la gendarmerie, car ils ont refusé de me donner un écrit concernant mon avis de passage à la demande de mon avocat ?

Pourquoi votre avocat ne prend t-il pas contact avec le Cadastre pour connaître l'identité du propriétaire? Au reste, une plainte pénale pour blessure involontaire est tout à fait envisageable. Votre avocat peut tout à fait s'en charger.

D'ailleurs, pardonnez moi, mais je comprends pas que votre avocat ne prenne pas tout cela en charge.. C'est déjà très bien que vous en preniez un, le minimum, c'est qu'il s'occupe de votre affaire..

Très cordialement.